

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2021-20

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 5 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-20 décrétant des travaux de lutte contre l'érosion sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic et un emprunt de 1 100 000 \$ à cette fin. Cet emprunt sera financé sur une période de 15 ans. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 5 novembre 2021.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 10^e jour du mois de novembre 2021.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière